



• **BIO EN NORMANDIE** •

Les agricultrices et agriculteurs bio

Technique élevage

LES CORNES EN ÉLEVAGE BOVIN LAITIER BIO

Cette fiche recense les témoignages de 2 élevages qui ont une expérience différente des cornes :

- **Damien a un troupeau mixte** - avec et sans cornes - du fait de périodes sans écornage et de périodes avec écornage, actuellement il écorne.
- **Baptiste a toujours eu un troupeau à corne.**

L'objectif de cette fiche est de montrer différentes situations d'élevages dans leur contexte et comment les éleveurs ont fait ou font évoluer leur système pour appliquer au mieux l'approche du mode de production biologique tout en veillant à assurer leur propre sécurité et celle de la main d'œuvre complémentaire ainsi que celle de leur troupeau.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION BIO

RÈGLEMENT (CE) N°889/2008	GUIDE DE LECTURE FRANÇAIS
<p>« Les opérations telles que [...] l'écornage ne sont pas effectuées systématiquement en agriculture biologique. Toutefois, certaines de ces opérations peuvent être autorisées au cas par cas par l'autorité compétente pour des raisons de sécurité ou si elles sont destinées à améliorer la santé, le bien-être ou l'hygiène des animaux. »</p> <p>« La souffrance des animaux est réduite au minimum grâce à une anesthésie et/ou analgésie suffisante et à la réalisation des opérations à l'âge le plus approprié par du personnel qualifié. » (Art. 18 § 1)</p>	<p>« Dans le cas où l'écornage est pratiqué chez des bovins, cette opération doit s'effectuer, de préférence par ébourgeonnage et avant l'âge de 2 mois sauf cas dûment justifié mais ne pouvant excéder l'âge du sevrage.</p> <p>Avant 4 semaines d'âge, l'analgésie est obligatoire ; l'anesthésie n'est pas obligatoire mais conseillée.</p> <p>Au-delà de 4 semaines, selon les recommandations du Conseil de l'Europe, l'écornage et l'ébourgeonnage doivent être effectués sous anesthésie locale ou générale, par un vétérinaire ou toute autre personne qualifiée [...].</p> <p>[...] l'écornage des animaux adultes n'est possible qu'en cas d'urgences vétérinaire dûment justifiées, sous anesthésie ».</p>

En cas d'ébourgeonnage des jeunes : il est obligatoire de faire une demande de dérogation (formulaire « Opération pour raisons de sécurité ou d'amélioration de la santé, de bien-être ou de l'hygiène des animaux » disponible à ce lien : <https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Demandes-de-derogation-en-Agriculture-Biologique>) à déposer à son organisme certificateur.

TÉMOIGNAGE | DAMIEN OLIVIER | LA ROCQUE (14)

TROUPEAU ÉCORNÉ ACTUELLEMENT

- 50 vaches. Troupeau avec une base PH, croisé montbéliard, brune des alpes, simmental.
- Vêlages groupés de printemps
- Bâtiment : aire paillée et barre aux garrots.
- 14 m² / VL d'aire de vie
- 3 mois maxi en moyenne en stabulation jour et nuit
- Alimentation hivernale :
 - Foin et enrubannage en libre-service barre aux garrots et aux râteliers, avec toujours du fourrage disponible,
 - o concentré.

Les problèmes liés aux cornes ont pu s'observer certaines années et uniquement en phase d'hivernage.

" A la base mon troupeau est mixte : j'ai des vaches avec et sans cornes car certaines années je n'ai pas écorné les jeunes à cause du protocole qui ne me satisfaisait pas (par manque de qualification). L'ambiance dans les lots à cornes est bonne au champ et c'est au moment de la rentrée en bâtiment et certaines années qu'il peut y avoir des problèmes.

Pour moi les coups ne sont pas uniquement liés aux cornes, mais d'avantage au fait de concentrer des animaux dans un espace trop restreint par rapport à leur besoin, ou encore de faire se rencontrer des animaux pour la première fois en bâtiment. La concentration exacerpent les confrontations physiques. Même sans cornes, il peut y avoir des coups et des hématomes. Les cornes ne font qu'accentuer les conséquences des confrontations.

Dans ce contexte certaines années j'ai fait écorner des animaux adultes « problématiques » (sur dérogation), ce que je m'interdis de faire depuis. Début 2018 j'ai fait le choix d'écorner les jeunes veaux par ébourgeonnage tout en continuant de faire évoluer l'espace de vie et la conduite du troupeau pour limiter les problèmes de confrontations entre animaux. L'objectif est de pouvoir revenir peut-être un jour à un troupeau à cornes. "

ÉVOLUTION DE L'ESPACE DE VIE ET EXPÉRIENCE SUR LA CONDUITE DU TROUPEAU DEPUIS 2013 :

- Augmentation progressive de la surface disponible (de 10 m²/VL au départ à 14 m²/VL aujourd'hui).
- Mélange des lots plus tôt (entre jeunes et entre jeunes et adultes) et dans la mesure du possible au champ.

"J'ai un lot de génisses nées en 2017 qui a des cornes et qui a vêlé au printemps 2019. Ces génisses ont été élevées par leur mère dans le troupeau des laitières ce qui leur a permis d'apprendre les codes hiérarchiques. Ces génisses ont globalement un bon comportement au sein du troupeau. Néanmoins les plus dominantes peuvent être problématiques lors des concentrations momentanées (le parc d'attente). Donc je réfléchis encore à augmenter les espaces de vie contraints. "

CONDITIONS DE L'ÉCORNAGE PAR ÉBOURGEONNAGE

Au préalable :

- Formation sur l'écornage des jeunes par ébourgeonnage (obtention de la qualification pour écorner soi-même).
- Applications du protocole proposé par le RMT Bien-être animal sur l'écornage. Voir encadré et fiche Ecorner les jeunes bovins pour le protocole détaillé.

Les vêlages étant groupés, l'écornage se fait sur le lot des génisses âgées de 5 à 15 jours maxi pour les raisons suivantes :

- La contention est plus facile et limite le stress pour les veaux,
- Assurance que le bourgeon ne soit pas soudé à l'os du crâne ce qui facilite la cicatrisation et le temps de contact entre le bruleur et le veau est réduit,
- En contrepartie : impose une préparation et d'y dédier un temps (besoin d'une demi-journée comprenant la préparation du matériel (cage de contention, visualisation de la vidéo sur l'écornage en amont pour s'assurer des gestes...), le délai pour que l'anesthésiant fasse effet...).

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR :

« ...écornage et ébourgeonnage des animaux de plus de 4 semaines devront être réalisés sous anesthésie locale ou générale (réalisée par un vétérinaire ou toute autre personne qualifiée) ».

TÉMOIGNAGE | BAPTISTE MERCHER | BEAUFOR-DRUVAL (14)

TROUPEAU QUI A TOUJOURS EU DES CORNES

- 60 vaches. Troupeau normand.
- Vêlages étalés.
- Bâtiment : aire paillée et cornadis (72 places aux cornadis).
- 10 m² / VL d'aire de vie
- 5 mois en moyenne en stabulation jour et nuit
- Alimentation hivernale :
 - Foins ventilés,
 - 0 à 2.5 kg de concentré/j/VL à l'auge.

faut intervenir sur un animal, nous le faisons souvent à la corde et je laisse sans crainte le salarié tenir l'animal lors de l'intervention. La période la plus "à risques" est l'hiver en bâtiment (de fin novembre à avril), notamment quand on introduit des génisses dans le troupeau. Il y a des vêlages toute l'année donc il y a régulièrement des génisses qui arrivent dans le troupeau et ce sont elles qui peuvent se montrer agressives le temps de trouver leur place dans le troupeau. J'essaie de les introduire au moins par 2 dans le troupeau et, depuis un an, je les mets un peu avec les tarées en extérieur avant de les rentrer dans le troupeau et cela améliore nettement leur intégration.

L'hiver, les vaches sont en stabulation libre (7m2 d'aire paillée et 3m2 d'aire bétonnée par vache) et l'alimentation est distribuée au cornadis. Elles sont systématiquement bloquées en sortie de traite pour manger le foin de tête de repas, puis elles ont un peu de céréales (0 à 1.2kg) puis un mélange de foins. Il faut qu'il y ait plus de cornadis que de vaches (au moins 10 à 20 % de cornadis en plus), j'ai 72 places aux cornadis pour un nombre de vaches qui varie entre 50 et 60 en lactation. L'alimentation doit être bien calée (méthode Obsalim©) car dès qu'il y a de l'acidité dans l'organisme ou que les foies sont surchargés, cela rend les animaux agressifs. J'ai toujours en tête la phrase de Bruno Giboudeau (vétérinaire qui a développé la méthode Obsalim©) : "le problème dans le coup de corne, c'est le coup, pas la corne".

C'est lui qui m'a appris qu'un troupeau de plus de 20-25 vaches fonctionnait en sous-unités d'une vingtaine d'individus, il conseillait donc, pour un troupeau de 60 vaches, d'avoir une stabulation avec 3 compartiments paillés avec une libre circulation des vaches via le couloir bétonné. Mon bâtiment a, de par son histoire, 4 compartiments et c'est vrai qu'on retrouve toujours les mêmes groupes de vaches dans chaque partie du bâtiment. Pour moi, il est tout à fait possible d'avoir un troupeau laitier avec des cornes et des cornadis, malgré tout, il faut que le contexte soit adapté : une alimentation bien calée, des bâtiments adaptés pour une bonne organisation sociale du troupeau, un troupeau calme et un éleveur qui n'est pas stressé par la présence de cornes. »

« Le troupeau de vaches normandes de la ferme familiale a toujours eu des cornes et je ne l'imagine pas autrement. Je suis attaché à la conservation des cornes tant pour l'aspect esthétique que pour la santé des animaux (qualité de la digestion et des bouses en résultant, régulation de la pression artérielle...) Il n'y a jamais eu de gros accidents entre animaux, il y a bien sûr parfois quelques cicatrices sur le cuir mais pas de quoi justifier de supprimer les cornes. Les impacts sur la mamelle sont très rares et nous n'avons jamais eu d'avortements dû à un coup de corne. Il peut y avoir quelques fois une vache ou une génisse plus agressive avec le reste du troupeau, si elle a les cornes pointues, je coupe la pointe (2-3cm) et je mets un bon coup de lime pour arrondir le bout de la corne.

Il y a 3 salariés qui interviennent sur le troupeau et nous n'avons jamais ressenti le moindre danger lié à la présence de cornes. Quand il

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- L'importance des cornes chez la vache – 2015 – FIBL
- Stabulations libres pour vaches à cornes – cours de formation continue FIBL – Claudia Schneider – 8-9/11/2011
- Stabulation libre pour vaches pourvues de cornes – page consultée le 02/08/2019 www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente/.../mb_tks_1.8_fr.pdf
- Ecorner les jeunes bovins efficacement, facilement et sans douleur – 2016 – RMT Bien-être animal
- Vidéo de l'Institut de l'Élevage – Les conseils pour un écornage efficace des veaux x <https://www.youtube.com/watch?v=4bUaLxvo0Go>